

.../...

M. EELBODE fait un point sur le projet des Effeneaux, menacé par le schéma d'aménagement de la Région tel qu'il a été adopté par les élus régionaux. En effet, il ne laisse plus apparaître que deux pastilles (zones urbanisables de 25 ha) sur la zone, au lieu des trois initialement prévues.

M. EELBODE remarque que l'ensemble de ce dossier manque de clarté et qu'une réunion avec les services techniques de la Région semble indispensable pour savoir précisément ce qu'il en est : le Pays de l'Ourcq et le Pays Fertois ont investi dans ce projet, construit un château d'eau, fait appel aux investisseurs. **Or à présent, la Région semble condamner cette zone.**

M. FOUCHAULT souligne que **si les collectivités n'obtiennent pas gain de cause alors la situation sera dramatique : d'une part la Communauté de communes du Pays Fertois, qui ne dispose pas de réserve financière, sera vraiment en difficulté.** D'autre part les documents d'urbanisme **ne prévoient aucune autre zone économique sur le territoire du Pays de l'Ourcq, aussi le développement économique du Pays de l'Ourcq, générateur d'emplois, est-il très dépendant du projet des Effeneaux.**

En conséquence M. FOUCHAULT réaffirme que les deux collectivités ont besoin d'être informées sur le devenir urbanistique de la zone des Effeneaux. Il remarque que les investissements publics seront les mêmes, qu'il y ait 50 ha ou 100 ha d'espace urbanisable. **Il rappelle l'intérêt général de cette démarche et souhaite que les élus de la Région considèrent l'avis des élus locaux.**